LA RESIDENCE

Contact : Marine PETIT - Service Culturel - Mairie de Dompierre - Route de Vichy - 03290 Dompierre-sur-Besbre
- E. Mail : serviceculturel@mairie-dsb.fr

APPEL A CANDIDATURE 2025

Proposition d'accueil en résidence d'artistes plasticiens à Dompierre-sur-Besbre (03)

Objectifs :

- encourager et soutenir la création contemporaine
- permettre au public le plus large de se familiariser avec l'art et la création
- inscrire une démarche artistique sur un lieu.

Cadre et exploitation :

La Résidence, installée dans un ancien quartier industriel, existe depuis août 2001. Elle se présente aujourd'hui comme **un centre d'activités et de soutien à la création contemporaine** à destination d'un public le plus large possible, qui s'organise autour d'**un lieu d'expositions temporaires et d'accueil d'artistes plasticiens professionnels diplômés**.

Un espace, un lieu et un temps offerts :

- **aux artistes** pour les aider à développer leur projet et à l'inscrire sur un territoire, à communiquer sur leur travail et l'enrichir au contact d'un public
- **à une population** pour qu'elle prenne connaissance de la création actuelle, pour qu'elle échange ses émotions.

La commune de Dompierre-sur-Besbre, petite ville rurale de 3100 habitants, 2ème inter centre d'un territoire communautaire de 25 500 habitants, est initiatrice du projet de *La Résidence* et propriétaire des murs. Elle assure la gestion et le fonctionnement du site avec l'aide des partenaires. Elle affecte un agent pour la coordination et le développement des actions de *La Résidence*.

Une association, « As'Art en bout de ville », dont le but est de promouvoir les arts actuels, encourage et accompagne les activités développées à *La Résidence* et s'implique tout particulièrement dans les manifestations de convivialité et l'accueil des artistes.

Conditions d'accueil en résidence :

Pour les deux propositions suivantes, l'artiste doit poursuivre une recherche personnelle de travail qui répond à des démarches de création actuelle. **Il doit mener un travail de territoire en se confrontant à un nouveau milieu et en puisant son inspiration dans les ressources locales et le mentionner dans son projet de candidature.**

1- **séjour « long » de 3 mois** (un par an entre janvier et mai), durant lequel l'artiste accueilli bénéficie :

- d'un atelier individuel adapté de 189 m2 environ divisé en deux pièces : une salle de 42 m2 (avec un plan de travail et un point d'eau) et une autre salle de 147 m2
- d'un lieu d'exposition
- d'une allocation de résidence de **3200 €** (soit 1000 euros versés chaque mois et 200 euros en fin de séjour à réception des clés)
- d'un logement équipé

A l'issue du séjour, le travail réalisé conduit à **une exposition.** L'édition **d'un catalogue illustrant le travail de l'artiste pendant son temps de résidence est prise en charge financièrement par la ville de Dompierre sur Besbre**. La conception de celui-ci reste à la charge de l'artiste.
La diffusion et la communication (cartons d'invitation, affiches) liées aux évènements qui entourent le séjour en résidence de l'artiste (inauguration, vernissage et exposition) sont également à la charge de la ville.

Une attention particulière sera portée au projet que l'artiste accueilli en résidence souhaite mener avec les enfants autour de sa démarche de création et de son projet de recherche. Il accompagne au moins deux classes qui ont postulé dans le cadre des dispositifs scolaires d'éducation artistique et culturelle à vivre à ses côtés une partie de son cheminement, de son processus, de son interrogation artistique.

En dehors de son séjour, l'artiste accueilli en résidence pourra être amené à animer des visites-ateliers sur le lieu d'exposition.

2 – séjour « court » (deux semaines à un mois), durant lequel l'artiste accueilli bénéficie des mêmes conditions de travail et d'hébergement que pour le séjour long

Le montant maximum de l'allocation de résidence s'élève à **1 000 €** pour un mois et varie selon la durée de la résidence.
A l'issue du séjour, le travail réalisé conduit à **une exposition.**
La diffusion et la communication (cartons d'invitation, affiches) liées aux évènements qui entourent le séjour en résidence de l'artiste (inauguration, vernissage et exposition) sont prises en charge par la ville de Dompierre sur Besbre.

En concertation avec la commune, **des actions pédagogiques** sont développées avec les artistes pour le public afin de le sensibiliser à l'art contemporain (rencontres, débats, conférences avec les artistes, visites guidées, etc.).

Conditions d'accueil des expositions :

Espace d'exposition de 189 m2 environ divisé en deux pièces : une salle de 42 m2 et une de 147 m2, prise en charge des frais de communication et de vernissage, possibles interventions pédagogiques, diversité des pratiques, création plasticienne actuelle, expositions individuelles ou collectives.

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 9 mars 2024 (cachet de la poste faisant foi)

Composition du dossier :
- Lettre de motivation - CV - Fiche de renseignements (ci-dessous) - Dossier de présentation **sur support papier <u>et numérique</u>** : description du parcours et des expériences, de la démarche, visuels, projet que l'artiste souhaite mener avec les enfants autour de sa démarche de création et de son projet de recherche (séjour long) La version numérique peut être envoyée par mail **mais le dossier ne sera considéré comme recevable que lorsque le support papier sera reçu.**

<u>Attention !</u>

- **Le permis de conduire ainsi qu'un véhicule personnel sont obligatoires pour candidater à un séjour long**
- **Les dossiers incomplets seront considérés comme irrecevables.**
- **Les dossiers non accompagnés d'une enveloppe suffisamment affranchie ne seront pas retournés**
- **Les dossiers doivent être envoyés uniquement comme indiqué**

« Appel à candidature La Résidence » en haut à gauche de l'enveloppe
Et libellés à l'adresse :
Monsieur le Maire de Dompierre-sur-Besbre
Mairie
Route de Vichy
03290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE

- **Les candidats dont le dossier aura été présélectionné devront se rendre disponibles pour un échange visio avec le Comité de Pilotage qui procèdera au choix des artistes en résidence (date communiquée en mars)**

Accueil en priorité d'artistes plasticiens déjà engagés dans une démarche professionnelle de création actuelle, toutes disciplines arts visuels.

LA RESIDENCE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
(candidature pour 2025)

Nom :…….

Prénom : …….

Date et lieu de naissance : ……..

Adresse actuelle : …….

……..

……..

Tel fixe :……. Portable :……

Mail : …….

Vous postulez pour : une résidence longue ☐

une résidence courte ☐

(Possibilité de postuler pour les deux)

Avez-vous le permis de conduire (obligatoire pour une résidence longue)? oui non

Avez-vous un véhicule personnel (obligatoire pour une résidence longue)? oui non

Seriez-vous intéressé pour exposer à *La Résidence* en dehors de cette candidature ? oui non

Votre démarche artistique (en quelques mots) :……

……

……

Dernier diplôme obtenu :……

Avez-vous déjà participé à des interventions pédagogiques ? oui non

Si oui, lesquelles ?.....

……

A……. le……..

Signature